

# TZR

*Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille*  
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



Chère, cher collègue,

- vous venez d'être affecté(e) sur une **Zone de remplacement (ZR)** ;
- vous êtes maintenu(e) sur votre ZR actuelle.

Vous allez devoir maintenant participer à la « phase d'ajustement ».

Il s'agit d'un groupe de travail qui siège en deux temps : le premier **début juillet**, le second **fin août**. **Les élu(e)s du SIAES - FAEN (deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus) siègent évidemment dans ce groupe de travail.**

L'objectif est d'affecter des TZR à l'année (AFA) sur des services ou des blocs horaires provisoires vacants. Ces services peuvent être « complets » (15, 18 ou 20 h selon les corps) ou « partiels », ou encore en « service partagé », à cheval sur 2, voire 3 établissements, pas toujours voisins.

Ces affectations sont prononcées après étude de votre **barème de base** (ancienneté de poste et de service) et des **vœux préférentiels** que vous allez devoir formuler rapidement, à la demande du Rectorat, dès l'annonce de votre affectation sur une ZR.

Vous pouvez faire **5 vœux dans votre ZR** et il est possible de choisir le type de préférence (établissement, commune, groupe de communes).

Le Rectorat n'affecte en juillet qu'en fonction des vœux formulés. En revanche fin août, le Rectorat ne tient compte des préférences exprimées que **dans la mesure du possible**, d'où des affectations parfois lointaines par rapport aux vœux des intéressé(e)s.

**ATTENTION : le Rectorat ne peut vous affecter à l'année hors de votre zone qu'avec votre accord (dans ce cas, paiement des ISSR, consultez-nous).**

Pour faciliter votre choix vous pouvez vous aider de la carte des ZR et de notre « **Guide pratique du TZR** », qui sont tous deux téléchargeables sur notre site [www.siaes.com](http://www.siaes.com), rubrique le « Coin des TZR » et contacter nos responsables.

Les TZR qui n'ont pu, à l'issue de ces deux phases, être affectés à l'année, seront appelés à effectuer des remplacements de courte ou moyenne durée dans leur ZR d'affectation, ou en zones limitrophes, en bénéficiant d'indemnités (ISSR = indemnités de sujétion spéciales de remplacement).

Être TZR n'est pas facile tous les jours et vous le constaterez rapidement. Le TZR est souvent isolé à cause de l'instabilité professionnelle engendrée par cette fonction de remplaçant. **Il ne faut pas rester seul(e)** face aux **questions** que vous allez inévitablement vous poser et aux **problèmes** que vous allez rencontrer.

**Contactez le SIAES-FAEN. Nous sommes à votre service et expérimentés.**

Afin que nous puissions suivre au mieux votre dossier (vérification du barème, intervention avant et pendant le groupe de travail) et vous informer rapidement du résultat, remplissez et retournez-nous la « **Fiche de suivi syndical** » que vous trouverez au verso.

Vous pouvez contacter :

- **Fabienne CANONGE** Responsable TZR, 1<sup>ère</sup> secrétaire adjointe, Commissaire Paritaire  
☎ 04 42 30 56 91 ✉ [fabienne.canonge@siaes.com](mailto:fabienne.canonge@siaes.com)
- **Jean-Baptiste VERNEUIL** Secrétaire Général, Commissaire Paritaire  
☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ [jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)

Saisie des vœux du 23 au 27 Juin 2014

sur <https://appli.ac-aix-marseille.fr/afftzr>

Résultat 1<sup>ère</sup> phase : 16 Juillet (CPE, EPS)

Résultat 1<sup>ère</sup> phase : 18 Juillet (Agrégés, Certifiés, PLP)

Résultat 2<sup>ème</sup> phase (tous corps) : 26 Août 2014



# TZR 2014 - 2015 : Phase d'ajustement

## Fiche de suivi syndical SIAES - FAEN

Fiche à renvoyer avec la copie des vœux formulés. Joignez toute lettre explicative que vous jugerez utile.

✉ Fabienne CANONGE Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES  
✉ fabienne.canonge@siaes.com



**Attention** : Si vous avez déjà saisi vos préférences sur SIAM au moment de votre candidature pour le mouvement intra, vous devez **ressaisir ces vœux (et/ou les modifier) en utilisant l'application « afftztz »**.  
<https://appli.ac-aix-marseille.fr/afftztz> 5 vœux à formuler. Pensez à nous faire parvenir la copie de vos vœux en utilisant cette fiche de suivi syndical.

**Responsable TZR du SIAES - FAEN, commissaire paritaire : Fabienne CANONGE**

☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com

Adhérent(e) au SIAES - FAEN     Non adhérent(e) au SIAES - FAEN

**CORPS** :  Agrégé(e)    Certifié(e)    Professeur d'EPS    PLP    CPE

**DISCIPLINE** : .....

Mme    M. **NOM** : .....    **Prénom** : .....

**Adresse personnelle** : .....

**Code postal** : .....    **Commune** : .....

**Tél. fixe** : .....    **Tél. portable** : .....

**Courriel** : .....@.....

**Date de naissance** : ...../...../.....

**Ancienneté de poste** : ..... années    **Echelon** : .....     Classe normale     Hors classe

**Zone de remplacement** : ..... depuis le ...../...../.....

**Établissement de rattachement** : .....    **Commune** : .....

**Date** : ...../...../.....    **Signature** :

En vertu des articles 26, 27 et 34 de la loi du 06/01/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au SIAES les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification et de révocation prévus par la loi que vous pouvez exercer en vous adressant à SIAES 133 Rue Jaubert 13005 Marseille.

### Vœux préférentiels - Phase d'ajustement TZR

1	
2	
3	
4	
5	

**Votre situation personnelle** (ajoutez ici toutes précisions utiles ; n'hésitez pas à joindre un courrier) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**



**Bulletin d'adhésion**

Mademoiselle    Madame    Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur <http://www.siaes.com>  
ou envoyé sur simple demande.

NOM (en majuscules) : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du **S.I.A.E.S.**

Discipline : .....

Corps : .....  Classe normale    Hors classe   Échelon : .....

POSTE FIXE   Établissement : .....

Commune : .....

TZR   Zone de remplacement : .....

Établissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

Retraité(e)    Stagiaire    Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire    CCP

Signature : .....

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :  
**Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,  
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

**La cotisation court sur 365 jours.**

En réglant votre cotisation en Juillet 2014,  
vous serez adhérent(e) jusqu'en Juillet 2015.

Cotisations 2014 / 2015	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>eme</sup> échelon	7 <sup>eme</sup> au 11 <sup>eme</sup> échelon	
Chaires supérieures	<b>112 €</b>		
Agrégés	<b>84 €</b>	<b>108 €</b>	<b>112 €</b>
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	<b>72 €</b>	<b>95 €</b>	<b>99 €</b>
Stagiaires : <b>35 €</b> Retraités : <b>32 €</b> Etudiants M1/2 : <b>25 €</b> MA - Contractuels : <b>48 €</b> Vacataires, Ass éduc/péda : <b>32 €</b>			

**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps** : 3/4 de la cotisation.

**Possibilité de paiement fractionné** :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3, 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

**Impôts** : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).  
Reçu fiscal établi dès l'adhésion enregistrée.

**LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2014 EST DE 66 % :**

une cotisation de **25,00 €** ne vous coûte réellement que **8,25 €**  
une cotisation de **32,00 €** ne vous coûte réellement que **10,88 €**  
une cotisation de **35,00 €** ne vous coûte réellement que **11,90 €**  
une cotisation de **48,00 €** ne vous coûte réellement que **16,32 €**  
une cotisation de **72,00 €** ne vous coûte réellement que **24,48 €**

une cotisation de **84,00 €** ne vous coûte réellement que **28,56 €**  
une cotisation de **95,00 €** ne vous coûte réellement que **32,30 €**  
une cotisation de **99,00 €** ne vous coûte réellement que **33,66 €**  
une cotisation de **108,00 €** ne vous coûte réellement que **36,72 €**  
une cotisation de **112,00 €** ne vous coûte réellement que **38,08 €**

**À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!**

La cotisation ouvre droit aux **services du SIAES** (deuxième syndicat de l'académie), du **SIES** (syndicat national) et de la **FAEN** (fédération nationale), à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du SIAES* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le **SIAES - SIES / FAEN** se veut enfin un syndicat **PROCHE** des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
http://www.sies.fr

affiliés à la  
**Fédération  
Autonome  
de  
l'Éducation  
Nationale**



**DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE** tous corps confondus

## LE syndicat INDÉPENDANT.

**ACADÉMIQUE** avec le *S.I.A.E.S.*

**NATIONAL** avec le *SIES* **FÉDÉRÉ** au sein de la FAEN

**EXPÉRIMENTÉ** avec ses élu(e)s et responsables  
**REPRÉSENTATIF** par ses résultats aux élections

### *Halte à la désinformation !*

Un syndicat, peut-être à court d'arguments, diffuse des tableaux entretenant la confusion entre les résultats aux différents scrutins des élections professionnelles.

Le *SIAES* - FAEN, deuxième syndicat de l'académie, préfère pour sa part se consacrer pleinement à la défense collective et individuelle des collègues, diffuser régulièrement des documents présentant ses revendications et le compte-rendu du travail de ses élu(e)s avant et pendant les commissions (Groupes de Travail, CAPA, FPMA) et de leurs interventions quotidiennes au Rectorat.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Sans accorder à ce syndicat davantage d'importance que ne lui en donne sa représentativité réelle, nous sommes contraints de rétablir la vérité concernant la représentativité syndicale de chacun afin de mettre un terme à la désinformation.

Vous trouverez ci-dessous les résultats des dernières élections professionnelles aux CAPA, commissions où est intégralement gérée la carrière des professeurs Certifiés, des professeurs d'EPS, des PLP et des CPE, et quasi intégralement gérée la carrière des professeurs Agrégés.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin Académique spécial n° 248 du 21/11/2011 du Rectorat.

Scrutin d'Octobre 2011 :

Résultats académiques globaux  
pour le second degré

Tous corps (personnels titulaires) : Agrégés,  
Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP,  
CPE, PEGC, CO-Psy.

Syndicat	Rang	% 2011
SNES, SNEP, SNUIPP	1 <sup>er</sup>	49,84 %
<b>SIAES - FAEN</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>10,32 %</b>
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %

Agrégés	% 2011	Certifiés	% 2011	EPS	% 2011	PLP	% 2011
SNES-FSU	56,86 %	SNES-FSU	56,17 %	SNEP-FSU	83,14 %	SNETAA-FO	40,74 %
<b>SIAES</b>	<b>11,97 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>12,10 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>10,47 %</b>	CGT	29,40 %
SNALC-FGAF	11,36 %	SN-FO-LC	7,19 %	SN-FO-LC	2,47 %	SE-UNSA	9,37 %
SGEN-CFDT	7,93 %	SUD	7,16 %	SE-UNSA	2,33 %	SGEN-CFDT	7,94 %
SUD	6,17 %	SNALC-FGAF	5,27 %	SUD	1,60 %	<b>SIAES</b>	<b>6,58 %</b>
SN-FO-LC	3,20 %	SGEN-CFDT	4,87 %			SUD	4,46 %
SE-UNSA	2,52 %	SE-UNSA	3,90 %			SNPCT	1,51 %
		CGT	3,35 %				

**L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables SIAES - FAEN à votre disposition**

**Agrégés** : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD

**Co-responsable Agrégés** : Marie Françoise LABIT

**Certifiés** : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VOIRIN VERNEUIL

**Co-responsables Certifiés** : André BERNARD - Jean Paul GARCIN - Thomas LLERAS

**Responsables EPS** : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE

**Responsables PLP** : Eric PAOLILLO - Virginie VITALIS